

19/06/2025

Durée de la procédure : 2'

A partir de juillet 2025, la cotisation FNAS (Fonds National d'Activités Sociales) qui s'adresse aux employeurs relevant de la convention collective des « Entreprises Artistiques et Culturelles » doit être déclarée dans la DSN. Afin d'en faciliter l'envoi, des modules spécifiques sont présents dans le noyau. Il s'agit des modules :

- √ 1489/00 « FNAS INTERMITTENT »,
- √ 1489/01 « FNAS PERMANENT ».

Nous vous recommandons fortement d'utiliser ces modules.

Les manipulations suivantes sont à effectuer dans tous les dossiers pour lesquels la cotisation FNAS est due.

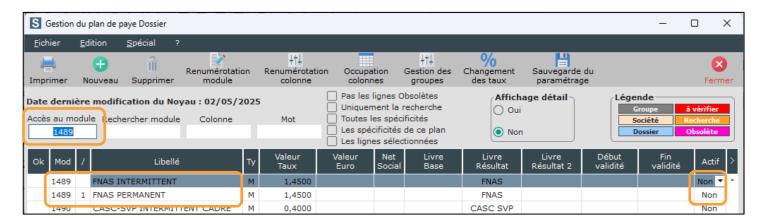
## Procédure d'activation du module

Au menu de Studio, cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Plan de Paye Dossier** ». Demandez un accès au module **1489**.

Positionnez-vous sur le premier module par défaut, les modules de cotisations FNAS sont désactivés.

Attention : En fonction des options que vous avez sélectionnées dans le paramétrage du dossier (« Paramétrage » / « Dossier » / Onglet « Paramètres » / « Lignes présentes dans le plan de paye ») soit :

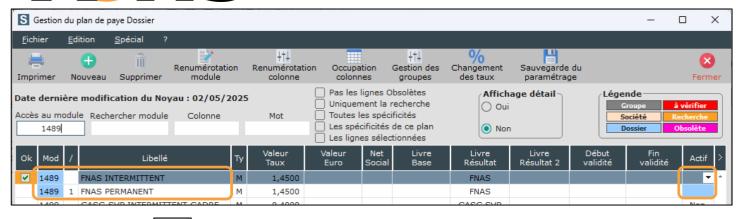
- ✓ Les 2 modules (1489/00 « FNAS INTERMITTENT » et 1489/01 « FNAS PERMANENT » seront affichés.
- ✓ Seul le module des salariés intermittents (1489/00 « FNAS INTERMITTENT ») sera affiché.
- ✓ Seul le module des salariés permanents (1489/01 « FNAS PERMANENT ») sera affiché.



Dans la colonne « **Actif** » sélectionnez l'option **OUI** (une fois sélectionnée la mention « **OUI** » va s'effacer, cela est tout à fait normal).



## Cotisation FNAS



Cliquez sur le bouton et à la question « Mise à jour des fichiers ? » cliquez sur OUI.

Vous avez déjà un/des module(s) de cotisation FNAS de paramétré(s) (et d'activés) dans votre plan de paye (autres que les modules 1489/00 et/ou 1489/01)

Comme nous vous recommandons d'utiliser le module que nous avons spécifiquement créé dans le noyau, il convient de désactiver celui/ceux que vous utilisiez jusqu'à présent (afin d'éviter une double cotisation).

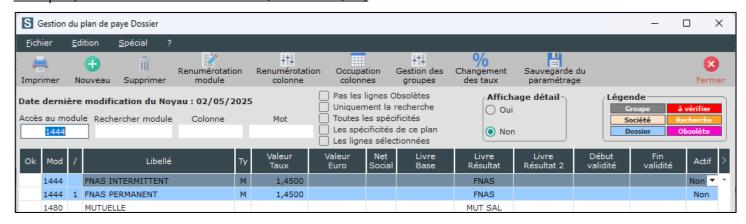
Pour connaître le numéro de votre module, lancez un historique des bulletins sur une période où la cotisation FNAS a été calculée et localisez la ligne ; le numéro du module se trouve en début de ligne (dans notre exemple nous allons dire qu'il s'agit des modules 1444/00 et 1444/01).

Au menu de Studio, cliquez sur « Paramétrage » puis sur « Plan de Paye Dossier ».

Positionnez-vous sur votre module de cotisation FNAS (dans notre exemple le module **1444/00**). Positionnez-vous dans la colonne « **Actif** » et sélectionnez l'option **NON**.

Cliquez sur le bouton et à la question « Mise à jour des fichiers ? » cliquez sur OUI.

Exemple (sur la base des modules 1444/00 et 1444/01)



## Recommandation

Afin d'éviter d'avoir une double cotisation, nous vous recommandons de vérifier que la cotisation FNAS n'apparaît qu'une seule fois sur vos bulletins de paye.